



Délégation départementale de la Vendée

Commission Permanente du CDCPH de la Vendée Mardi 24 juin 2014

Intervention de Thierry Craipeau, Représentant Départemental de l'APF Projet d'ordonnance relative à l'accessibilité présenté le jeudi 19 juin au CNCPH

Monsieur le Préfet/Sous Préfet/ Représentant du Préfet, Mesdames et Messieurs,

Avant que notre commission permanente ne débute ses travaux sur le thème de l'accessibilité, je souhaiterais dire un mot.

En effet, jeudi dernier, le gouvernement a présenté son projet d'ordonnance relative à l'accessibilité suite à une soi-disant grande concertation qui a mobilisé nombre d'associations durant 140 h, dont l'APF.

Scandalisés par le projet présenté, nous avons quitté la réunion, fait rarissime pour notre association qui a toujours travaillé en concertation avec les Ministères et Gouvernements successifs.

Sous couvert de modifier la loi handicap de 2005, ce projet d'Ordonnance vient **dénaturer la lettre et l'esprit** de cette loi par un dispositif trop laxiste alors que l'APF attendait un dispositif persuasif !

Nous estimons que le Gouvernement doit impérativement modifier cette Ordonnance, s'il veut donner une chance à la France de ne plus être un « pays en situation de handicap » !

Après deux lois sur l'accessibilité inappliquées depuis 40 ans, l'APF dénonce ce projet d'Ordonnance inacceptable. **Nous déplorons notamment :**

- **les délais envisagés** : jusqu'à 10 ans supplémentaires, pouvant être repoussés quasi indéfiniment, avec la prolongation *sine die* du dépôt d'Ad'AP !

- **la souplesse sans limite ni contrôle du dispositif des Ad'AP** que ce soit :

- 1- en amont de la procédure : prolongation sine die du dépôt des Ad'AP, avis préfectoral favorable faute de décision explicite de l'État, etc.,
- 2- pendant son cours : possibilité de demander des prorogations ou des suspensions,
- 3- ou en son aval : faiblesse des amendes encourues, attestation de fin d'Ad'AP par photographies et factures pour les ERP de 5e catégorie.

- **la faiblesse des amendes** encourues par une Autorité Organisatrice de Transport en cas de non-dépôt d'Ad'AP et d'inexécution totale ou partielle d'un Ad'AP.

- **la part trop belle faite aux « difficultés financières »**

- **l'introduction d'un nouveau motif de dérogation** pour les établissements recevant du public existants, via un refus d'une copropriété de se rendre accessible

Notre association dénonce ces dispositions tout à fait inacceptables dont certaines n'ont même jamais été abordées durant les 140 heures de réunions dites de « concertation ».

Pour les Conseillers Départementaux de Vendée, ce projet d'Ordonnance nous confronte à un niveau de mépris des personnes en situation de handicap encore jamais atteint.

Aussi, dès vendredi, nous avons sollicité les 8 Parlementaires du Département pour qu'ils se mobilisent et se fassent les ambassadeurs des personnes en situation de handicap auprès des membres du Gouvernement pour faire modifier sans délai cette Ordonnance.

En maintenant une France inaccessible pour des décennies encore, le gouvernement ne lutte pas contre la discrimination dont nous sommes victimes. Il la favorise, l'entretient, l'encourage même !

Comment accepter que notre Pays des Droits de l'Homme s'apprête à laisser de côté les 10 à 12 millions de ses concitoyens en situation de handicap ?

Organiser ainsi l'Apartheid ergonomique, pour reprendre le propos du Préfet Jean-Christophe Parisot, ne fait ni la fierté de notre pays ni celle de nos dirigeants politiques !

Je tenais donc à vous informer de ce contexte qui nous scandalise.

En ce moment même, quelques militants de l'APF manifestent leur indignation devant la Préfecture, de manière silencieuse. Mais nous ne nous taisons pas, car c'est de notre vie et de notre dignité qu'il s'agit.

Ce contexte ne nuira en rien à notre volonté de travailler dans un esprit de co-construction au niveau de notre Département. Mais nos rencontres ne doivent pas être des coquilles vides comme le dénonce aujourd'hui notre Président Alain Rochon par rapport à cette soit-disant grande concertation à laquelle il a participé.

C'est pourquoi, pour cette commission dédiée au thème de l'accessibilité nous avons préparé des remarques et propositions pour que nous puissions aujourd'hui en échanger et soumettre des pistes concrètes au CDCPH. Il est en effet plus que temps qu'une réelle politique du handicap, notamment sur le volet accessibilité, soit conduite sur notre département, sous l'impulsion du CDCPH dont c'est le rôle, et le contrôle du Préfet dont c'est la mission.

Mais les sujets que nous devons traiter sont nombreux : nous sommes satisfaits qu'enfin aujourd'hui nous travaillions de manière concrète le thème du logement, car cela fait plusieurs années que nous avons, en cette instance, fait remonter des constats et émis des propositions concrètes, sans jamais être entendus, ce qui est tout à fait navrant.

La scolarisation des élèves en situation de handicap est également, vous le savez, un sujet qui doit être traité avec sérieux, car la situation Vendéenne est déplorable avec plus de 600 enfants en souffrance, un manque considérable de places en structures médico-sociales, des problèmes de transport, des manques au sein des écoles, des collèges des lycées : la liste est longue, mais nous avons déjà eu l'occasion de vous en faire part à plusieurs reprises.

Et les sujets à travailler ne manquent pas comme l'emploi ou encore l'accès aux soins ou la compensation du handicap.

Je vais m'arrêter là, de manière à ce que nous puissions débiter notre travail sur le logement et l'accessibilité, et je vous remercie pour votre écoute.